

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MARS 2012**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

En préambule de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de discussions en cours au sujet du Château de Saumur, et plus particulièrement du passage entre la "porte des champs" et la "porte de la Ville", ainsi que du chantier de l'Eglise Saint-Pierre et les restaurateurs de la place Saint-Pierre.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2012**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

### **ESPACE EVENEMENTIEL DU BREIL – MISE EN PLACE D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SEML) – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES TERRAINS – DEPOT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME**

Approbation du principe de la participation de la Ville au capital de la SEML envisagée pour la création et l'exploitation d'un espace événementiel au lieu-dit "Le Breil" à Saumur, pour un montant d'actions qui restera à arrêter lors d'un prochain Conseil Municipal.

Pouvoir est donné à Monsieur Michel APCHIN, en vue de finaliser, la structure de l'actionnariat, en recherchant la participation de partenaires privés et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour parvenir à la constitution de la future SEML.

Désaffectation et déclassement du domaine public de plusieurs terrains non bâtis propriétés de la Ville et compris dans le projet.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme et environnementale nécessaires, étant précisé que ces dernières seront transférées au bénéfice de la SEML, dès sa création.

### **CONTENTIEUX AVEC LA SOCIETE DEXIA CREDIT LOCAL – CONSIGNATION DES SOMMES CONTESTEES**

Autorisation donnée pour la consignation à la Caisse des Dépôts et Consignations de la somme de 242 965, 82 €, correspondant à la différence de montants entre les intérêts réclamés par Dexia Crédit Local et ceux que la Ville de Saumur estime réellement devoir.

### **OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – CHANGEMENT D'APPELLATION DE "SAUMUR LOIRE HABITAT" EN "SAUMUR HABITAT"**

Avis favorable sur le changement d'appellation de l'Office Public de l'Habitat "Saumur Loire Habitat" en Office Public de l'Habitat "Saumur Habitat".

### **1 PLACE DE LA BILANGE A SAUMUR – CESSION DU THEATRE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT**

Cession à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement de l'immeuble d'une contenance de 1 826 m<sup>2</sup> formant le théâtre de Saumur, moyennant l'euro symbolique, excepté le parvis qui restera propriété de la Ville. Le mobilier a déjà été traité, préalablement aux travaux du théâtre. La valeur nette comptable s'élève à 2 212 445,94 €.

Un acte administratif sera établi par les services de la Ville aux frais de la Communauté d'Agglomération.

Pouvoir est donné au Premier Adjoint au Maire pour signer l'acte à intervenir.

## **EXERCICE 2012 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Attribution de subventions de l'exercice 2012 pour un montant total de 2 198 346, 80 €.

### **OPH SAUMUR LOIRE HABITAT – REHABILITATION DU FOYER LOGEMENT CLAIR SOLEIL – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE D'EMPRUNT**

Annulation de la délibération n°2011/128 du 21 octobre 2011, qui garantissait à hauteur de 25 % un prêt en portant dans la délibération le taux tel qu'il apparaissait dans celle du Bureau de Saumur Loire Habitat et dans l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le prêt que l'OPH Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la CDC pour compléter le financement d'une opération de réhabilitation du Foyer Logement Clair Soleil, rue Parmentier à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêt qui seront passés entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat.

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

### **OPH SAUMUR LOIRE HABITAT – REHABILITATION D'UN LOGEMENT 26 ROUTE DE ROUEN A SAUMUR – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE D'EMPRUNT**

Annulation de la délibération n°2011/96 du 23 septembre 2011, qui garantissait à hauteur de 25 % un prêt en portant dans la délibération le taux tel qu'il apparaissait dans celle du Bureau de Saumur Loire Habitat et dans l'offre de prêt de la CDC.

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le prêt que l'OPH Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter le financement d'une opération de réhabilitation d'un logement 26 route de Rouen à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêt qui seront passés entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat.

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

### **OPH SAUMUR LOIRE HABITAT – ACQUISITION D'UN LOGEMENT RESIDENCE LES GRENELLES A SAUMUR – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIES D'EMPRUNTS**

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour deux prêts d'un montant total de 48 472 €, que l'OPH Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter le financement de l'acquisition d'un logement sis Résidence Les Grenelles à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêt qui seront passés entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat.

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

**OPH SAUMUR LOIRE HABITAT – ACQUISITION DE QUATRE LOGEMENTS CLOS DE DOUE A SAUMUR – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIES D'EMPRUNTS**

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour deux prêts d'un montant total de 347 353 €, que l'OPH Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter le financement de l'acquisition de quatre logements Clos de Doué à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêt qui seront passés entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat.

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

**OPH SAUMUR LOIRE HABITAT – ACQUISITION AMELIORATION DE TROIS LOGEMENTS AUX ARDILLIERS A SAUMUR – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIES D'EMPRUNTS**

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour deux prêts d'un montant total de 179 549 €, que l'OPH Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter le financement d'une opération d'acquisition et d'amélioration de trois logements aux Ardilliers à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêt qui seront passés entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat.

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

**OPH SAUMUR LOIRE HABITAT – REHABILITATION DE 80 LOGEMENTS AUX GRAVELLES A BAGNEUX – CIL MIEUX SE LOGER – GARANTIE D'EMPRUNT**

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le prêt d'un montant que l'OPH Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès du Comité Interprofessionnel du Logement (CIL) Mieux se Loger pour compléter le financement d'une opération de réhabilitation de 80 logements Les Gravelles à Bagneux.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur à la convention de prêt qui sera passée entre le CIL Mieux se Loger et l'OPH Saumur Loire Habitat.

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

**PLACE DE LA GARE DE L'ETAT A SAUMUR – ECHANGE DE PARCELLES AVEC LA SCI BALZAC**

Acquisition de parcelles de terrain appartenant à la SCI Balzac d'une superficie totale approximative de 80 m<sup>2</sup>. Cession en échange d'une parcelle appartenant à la Ville, contigüe à la propriété de la SCI Balzac d'environ 16 m<sup>2</sup>.

Cet échange est consenti moyennant une soulte à la charge de la Ville d'un montant de 5 900 €. Les frais de géomètre expert et d'acte authentique seront à la charge des deux parties.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'échange à intervenir.

**EMPLACEMENT RESERVE N°40 AU PLAN LOCAL D'URBANISME – CREATION DE LA NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE – LIEU-DIT "LE PERREAU" A SAUMUR – ECHANGE DE PARCELLES AVEC LE GFA "LA SEIGNEURIE" – AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 947 – QUAI DU JAGUENEAU A SAUMUR – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT A LA SUCCESSION PIERRE FOUCHER**

Concernant la construction de la nouvelle usine d'eau potable – Lieu-dit "Le Perreau" à Saumur :

Décisions :

- d'échanger avec le GFA "La Seigneurie" les terrains suivants :

• Parcelles cédées par le GFA "La Seigneurie", en nature de vigne, d'une contenance totale de 856 m<sup>2</sup>, sur la base de 2 € le m<sup>2</sup>, soit un prix de 1 712 €

• Parcelle cédée par la Ville de Saumur et louée, actuellement au GFA "La Seigneurie"

\* parcelle en nature de vigne d'une contenance de 670 m<sup>2</sup>, sur la base de 6 € le m<sup>2</sup>, soit un prix de 4 020 €

\* parcelle en nature de terre nue, d'une contenance de 2207 m<sup>2</sup>, sur la base de 2 € le m<sup>2</sup>, soit un prix de 4 414 €

soit une soulte à la charge du GFA "La Seigneurie"  
d'un montant de 6 722 €

- de verser au profit dudit GFA, en ce qui concerne les parcelles exploitées par celui-ci et acquises par la Ville de Saumur, une indemnité s'élevant à la somme de 6 675 €, calculée par la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire pour compenser les frais d'arrachage, de replantation et le manque à gagner de production.

Concernant l'aménagement de la route Départementale 947 – quai du Jagueneau à Saumur :

Acquisition de la succession Pierre FOUCHER, une emprise de terrain d'une surface approximative de 52 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 5 € le m<sup>2</sup>, soit un total d'environ 260 €. Le montant exact sera déterminé après mesurage d'un géomètre dont la prestation sera réglée par la Ville de Saumur.

Les frais de l'acte notarié seront réglés par chacune des parties au prorata des surfaces échangées ;

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire afin de signer l'acte notarié à intervenir.

**EMPLACEMENT RESERVE N°81 AU PLAN LOCAL D'URBANISME – DESSERTE DU CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR – LIEU-DIT "LE PERREAU" A SAUMUR – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME DIDIER FRESNEAU**

Acquisition d'une parcelle d'une contenance de 103 m<sup>2</sup> située au lieu-dit "Le Perreau" à Saumur appartenant à Monsieur et Madame Didier FRESNEAU pour le prix net et forfaitaire de 300 €.

Cette acquisition est assortie de conditions particulières :

- un accès à la parcelle appartenant aux vendeurs sera autorisé lors de l'aménagement de la future voie. Son emplacement est fixé au sud-est de ladite parcelle et la commune prendra en charge la réalisation d'un bateau et d'une desserte empierrée.

- la clôture grillagée séparant actuellement les propriétés restera en place et bénéficiera à la parcelle de Monsieur et Madame FRESNEAU.

L'acte de vente sera régularisé aux frais de la Ville de Saumur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

**MARCHE DE FOURNITURE ET DE SERVICE DE TELECOMMUNICATION – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES SAUMUR AGGLO – VILLE DE SAUMUR – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUMUR**

Approbation de la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale, pour mener une consultation relative à la fourniture et service de télécommunication

Désignation de la Ville de Saumur comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement.

**MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES DE BUREAU – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES SAUMUR AGGLO – VILLE DE SAUMUR**

Approbations :

- de la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et la Communauté d'Agglomération pour mener une consultation relative à la fourniture de matériels informatiques de bureau,
- de la désignation de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement.

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) – PREMIERE PROGRAMMATION 2012 - APPROBATION**

Approbation de la première programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Sollicitation, pour le compte de la Ville de Saumur des contributions suivantes :

- de l'Etat : 25 653 €
- de la Communauté d'Agglomération Saumur Agglo : 4 683 €
- de la Caisse d'Allocations Familiales : 14 202 € (dont 12 519 € au titre du CEJ).

Les crédits alloués par la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sont versés à la Ville qui les reverse aux associations.

AGIS "Garage social", Saumur Agglo participe au financement et octroie sa part à la Ville de Saumur qui la reversera à l'opérateur.

Autorisations :

- donnée à Monsieur le Maire pour signer les éventuelles conventions nécessaires,
- du financement de ces actions, sous réserve de dispositions.

**PATRIMOINE MOBILIER – TAPISSERIE "LA PRISE DE JERUSALEM" – TROISIEME TRANCHE DE RESTAURATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Sollicitation de l'Etat (Direction Régionales des Affaires Culturelles) et du Conseil Général de Maine-et-Loire, une subvention aussi élevée que possible.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions à intervenir.

**EGLISE SAINT-PIERRE – CONSOLIDATION DES FONDATIONS PAR REPRISE EN SOUS ŒUVRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'UNION EUROPEENNE (FEDER)**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions correspondantes au titre du FEDER.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

## **PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les deux conventions de mise à disposition, à la maison de retraite La Sagesse et à l'Association St Georges des Amis du Musée de l'Arme Blindée.

## **PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Approbation des modifications du tableau des emplois et des effectifs.

EMPLOI/ GRADE	Cat	Temps	POSTE		EMPLOI/ GRADE	Cat	Temps
			-	+			
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	complet	-3	+5	Rédacteur	B	complet
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	complet	-2				
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	complet	-2	+2	Assistant spécialisé d'enseignement artistique	B	complet

## **ACCUEILS DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT – REAMENAGEMENT DES SANITAIRES – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION**

Approbation du programme de l'opération, comprenant les travaux de réaménagement des sanitaires du Petit Souper et de l'île des Enfants.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'ensemble des partenaires financiers, et notamment de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, des subventions au taux le plus élevé possible.

Au cas où les financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville s'engage à honorer la différence par autofinancement.

## **PROGRAMME DE RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF DELESSERT – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Etat, des subventions au taux le plus élevé possible, au titre du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) pour la rénovation de cet équipement.

Au cas où les cofinancements ne seraient pas obtenus, la Ville s'engage à honorer la différence par autofinancement.

## **RIVE GAUCHE DU THOUET – CREATION D'UNE CIRCULATION DOUCE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Sollicitation auprès des partenaires financiers des subventions au taux le plus élevé possible, pour la création d'une circulation douce sur la rive gauche du Thouet entre le Pont Fouchard et l'écluse à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Au cas où les cofinancements ne seraient pas obtenus, la Ville s'engage à honorer la différence par autofinancement.

## **AVENUE DES MARAICHERS A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – CESSION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT**

Cession à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement des parcelles d'une superficie globale de 318 m<sup>2</sup>, moyennant l'euro symbolique.

L'acte administratif sera établi par les services de la Ville. Les frais seront à la charge de la Communauté d'Agglomération.

Pouvoir est donné au Premier Adjoint pour signer l'acte de vente à intervenir.

**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DE CHANTEMERLE A BAGNEUX – CREATION D'UN FOSSE D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME JEAN-PIERRE BROUCK – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME CHRISTOPHE RAGAIN**

Acquisitions :

- d'un terrain sis 51 ruelle de l'Ane à Bagneux, d'une contenance approximative de 45 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame Jean-Pierre BROUCK, moyennant le prix net et forfaitaire de 5€ le m<sup>2</sup>, soit un total approximatif de 225 €.

- d'un terrain sis 43 et 47 ruelle de l'Ane à Bagneux, d'une contenance approximative de 100 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame Christophe RAGAIN, moyennant le prix net et forfaitaire de 5 € le m<sup>2</sup> soit un total approximatif de 500 €.

La Ville de Saumur consent aux propriétaires le libre accès aux emprises acquises pour tous les travaux à effectuer sur leur clôture. Cette condition fait l'objet de créations de servitudes réitérées dans les actes à intervenir.

L'ensemble des frais de ces dossiers est pris en charge par la Commune.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer les actes de vente à intervenir.

**LOTISSEMENTS COMMUNAUX – DEPOT DES PERMIS D'AMENAGER – AUTORISATION AU MAIRE**

Désaffectation et déclassement de l'ancien stade de Bodman à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour déposer les quatre permis d'aménager correspondant aux sites suivants :

- Lotissement "Les Enverries" à Saint-Lambert des Levées
- Lotissement "Les Pierres Maries" à Saint-Lambert des Levées
- Lotissement "Le Clos des Justicions" à Saint-Hilaire-Saint-Florent
- Lotissement "Les Marchais" à Bagneux

Les équipements communs seront intégrés dans le domaine public à l'issue des travaux.

Désignation de Monsieur l'architecte municipal en tant que coordonnateur du lotissement.

**AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE PIETONNIER – DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER – AUTORISATION AU MAIRE**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour déposer le permis d'aménager, dans le cadre de l'aménagement du centre-ville piétonnier.

Sollicitation des autorisations nécessaires à son instruction.

**QUARTIER DE FENET – REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Sollicitation auprès de la région des Pays de la Loire d'une subvention au taux le plus élevé possible.

Au cas où le cofinancement ne serait pas obtenu, la Ville de Saumur s'engager à honorer la différence par autofinancement.

**PEM BALZAC – SITE DE L'ANCIENNE GARE DE L'ETAT – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES –  
CONVENTION TRIPARTITE VILLE / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE  
DEVELOPPEMENT / CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU  
TITRE DE L'UNION EUROPEENNE (FEDER)**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de financement à intervenir entre la Ville, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et le Conseil Général de Maine-et-Loire.

Sollicitation auprès du FEDER et des autres partenaires financiers des subventions au taux le plus élevé que possible.

Au cas où les cofinancements ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engager à honorer la différence par autofinancement.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 14 février au 30 mars 2012 sous les numéros 2012/19 à 2012/35 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le mardi 3 avril 2012  
Le Maire de la Ville de Saumur,

***Signé***

Michel APCHIN